



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT.725

Déposé le : 20.06.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.*

## Titre de l'interpellation

Sommes-nous en manque d'infirmiers et infirmières scolaires, de psychologues scolaires de psychomotriciens et de logopédistes dans le Canton de Vaud ?

## Texte déposé

Dans le cadre des travaux de la Commission des finances du Conseil communal de Lausanne sur les comptes 2016, il a été notifié comme observation (et approuvé par le Conseil communal) les 2 points suivants :

- Le service de psychologie scolaire ne semble pas avoir connu d'augmentation des effectifs depuis 2005, malgré l'augmentation des élèves.
- L'Office de santé et l'Office dentaire ne semblent pas avoir connu d'augmentation d'effectifs depuis 2006, la dotation en postes d'infirmier-ères-s scolaires semble inchangé, malgré un contexte en évolution.

Nous pouvons imaginer que ce problème se rencontre dans d'autres communes vaudoises.

Nous rappelons ici l'importance de ces métiers en milieu scolaire. Il est en jeu ici la santé globale des enfants et des adolescents à l'école.

En ce qui concerne les infirmiers et infirmières scolaires, ceux-ci exercent des activités de promotion de la santé et de prévention et sont intégrés dans les établissements scolaires.

« Leurs activités se partagent entre des tâches fixes (visites de santé, entretiens avec les familles, vaccinations, dépistages, administration, etc.) et un travail en interdisciplinarité, pour l'élaboration de projets de la santé, et pour des situations diverses et imprévisibles (urgences, situations de détresse sociale, incidents critiques, atteintes à l'intégrité physique et psychique, intégration des enfants avec handicap » (site de l'Etat de Vaud).

En ce qui concerne l'Office de psychologie scolaire, les psychologues, psychomotriciens et logopédistes ont comme principales missions (tels que définies sur le site de l'Etat de Vaud) :

- Donner à l'enfant scolarisé, dont le développement est perturbé, les moyens de rétablir son processus évolutif et d'accéder aux apprentissages.
- Appuyer la mission de formation de l'école en apportant les compétences et connaissances professionnelles spécifiques au sein des équipes des établissements
- Participer, avec les parents et l'école, à la réflexion permettant des ajustements du contexte scolaire, au profit d'enfants en difficulté
- Rechercher avec les partenaires des solutions d'aide aux enfants (principalement sur les questions liées à l'insertion de l'enfant dans son milieu)

Ces effectifs sont complètement sous la responsabilité de l'Etat de Vaud, et les engagements ne relèvent pas des communes.

Suite à ce constat, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Sur quelle base est faite chaque année la dotation en infirmiers et infirmières scolaires ainsi que celles des psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires ?
- 2) Sur la base de la dernière législature (2012-2017), quelle est l'évolution en termes d'effectifs d'infirmiers et infirmières scolaires ainsi que celles des psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires ?
- 3) Quelle est l'évolution du nombre d'enfants scolarisés dans le canton de Vaud sur la dernière législature ?
- 4) En comparant les chiffres obtenus aux questions 3 et 4, quelles conclusions en tire le Conseil d'Etat ?
- 5) Est-ce que les observations faites à Lausanne peuvent être extrapolées à l'ensemble du Canton de Vaud ?
- 6) Si un manque d'effectifs infirmiers et infirmières scolaires ainsi que celles de psychologues, psychomotriciens et logopédistes s'avérait en ligne avec ce qui a été observé à Lausanne, est-ce que le Conseil d'Etat entend combler ce manque et par quels moyens ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse à nos différentes questions.

Commentaire(s)

Conclusions

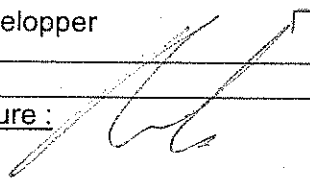
Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Manuel Donzé

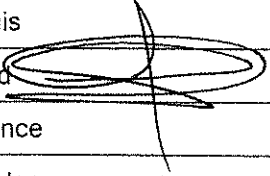
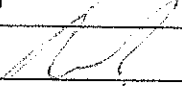

Signature :



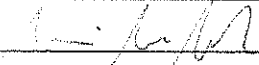
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Cretegny Géraud 	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel 	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme 	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel 	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge 	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele 	Rydlo Alexandre	Züger Eric